



No. de résolution
ou annotation

À l'ajournement de la séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy vingt-septième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Roland Auclair
Claude Brouillette
Suzanne Poirier

Georgette Bazinet
Réjean Hivon

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Denis Boudreault
Virginie Deschambeault

LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ EHDA

Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie
Patrick Charlebois
Gilles Isabelle
Denis Lamy
Michelle Plante
Jean-Michel Hamelin

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Martin Samson

Stéphane Ayotte

Sophie Houle
Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



No. de résolution
ou annotation

67-CC/19-11-27



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 27 novembre 2019

POURSUITE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

de poursuivre la séance ordinaire du 13 novembre 2019 en retirant le point 5.1 « Nomination - Coordonnatrice ou coordonnateur au Service du transport scolaire » de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-CC/19-11-27

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES - AJOURNEMENT AU 27 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le décret 753-2018 du Gouvernement du Québec adopté le 13 juin 2018, concernant le montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, et ce, jusqu'au 23 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le décret 723-2019 du Gouvernement du Québec adopté le 3 juillet 2019, concernant le montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020, et ce, à compter du 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine, à l'intérieur du montant fixé par décret, les modalités en regard de la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDAA,

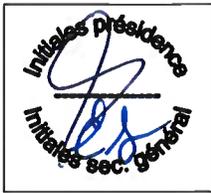
d'adopter, tel que déposé, les deux tableaux de répartition de la rémunération des commissaires 2019-2020, soit :

- Répartition de la rémunération des commissaires selon le décret 753-2018, du 1^{er} juillet au 23 juillet 2019
- Répartition de la rémunération des commissaires selon le décret 723-2019, du 24 juillet 2019 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 38, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 27 novembre 2019



CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE